

2024/08

OBJET :

Création d'emploi - catégorie A/ Conseiller aux études

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Considérant que la Ville souhaite, dans le souci d'une meilleure qualité de service public du Conservatoire à Rayonnement Communal, dédier un poste au suivi de la scolarité des élèves en lien avec l'équipe pédagogique et les familles,

Il est proposé, à compter du 16 février 2024, la création d'un emploi de catégorie A à temps complet appartenant au grade d'Attaché territorial, filière administrative ou au grade de Professeur d'enseignement artistique territorial de classe normale, filière culture, pour occuper les fonctions de Conseiller.ère aux études au sein du Conservatoire à Rayonnement Communal.

1. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique.
Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
2. Le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction publique pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, _____, en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire

Luce PANE

NOTE EXPLICATIVE N°08

OBJET :

Création d'emploi - catégorie A/ Conseiller aux études

La création d'un emploi est l'acte par lequel l'organe délibérant d'une collectivité décide, pour répondre à un besoin, d'inscrire :

- un crédit au chapitre budgétaire approprié,
- un emploi correspondant à ce crédit au tableau des emplois de la collectivité ou de l'établissement.

La création d'un emploi doit répondre à un intérêt public ou à une meilleure organisation du service.

Le Conservatoire de Sotteville-lès-Rouen accueille et forme 530 élèves inscrits. Les cours individuels et collectifs y sont assurés tout au long de l'année scolaire. Ils sont complétés d'une saison culturelle se traduisant par la programmation de nombreux événements (auditions, concerts, master class, interventions scolaires, partenariats...).

L'organisation actuelle du conservatoire repose sur une équipe constituée de la manière suivante :

- **Equipe administrative**
 - 1 directrice
 - 1 assistante administrative (à 90%)
 - 1 agent d'entretien (à 80%)

- **Equipe pédagogique** : 29 professeurs

Seuls trois professeurs sont à temps complet (20 heures hebdomadaires). En effet, les professeurs de musique et de danse sont le plus souvent employés par plusieurs établissements et/ou ayant une carrière artistique parallèle à leur métier d'enseignant.

Le pilotage administratif et managérial, le lien avec les élèves et les familles, la programmation de la saison culturelle, représentent des tâches complexes et une charge de travail conséquente, demandant à la fois un travail quotidien de suivi et une grande disponibilité, mais également le montage de dossiers en mode projet et une gestion prospective de l'établissement.

Pour assurer un pilotage renforcé de cet équipement, nous proposons la création d'un poste de Conseiller aux études qui assurerait la responsabilité du suivi de la scolarité des élèves de l'établissement (cursus, parcours, diplômes), l'encadrement des professeurs et l'organisation des auditions. A ce titre, il serait en liaison directe avec les professeurs et assurerait la communication auprès des élèves et des familles pour le volet pédagogique. Il assurerait l'intérim de la Directrice en son absence.